

# Alcoolisme et conséquences sur mon enfant

Par [Profil supprimé](#) Postée le 04/09/2014 14:45

Mon ex-conjoint et moi sommes séparés depuis deux ans et nous avons aujourd'hui un enfant de 10 ans 1/2.

Je me suis rendu compte qu'il était alcoolique qu'une fois la séparation effective, genre 6 mois plus tard, je trouvais qu'il sentait l'alcool quand il venait récupérer notre fils à la maison.

J'en ai parlé au médecin de famille pour savoir quelle attitude adopter par rapport à notre fils. Il faut savoir que le père est dans un déni total. C'est simple : IL NE BOIT PAS.

Le médecin généraliste m'a conseillé d'en parler à notre fils afin de le sensibiliser aux problèmes de l'alcool. C'est donc ce que j'ai fait. Notre fils a toujours été très mature. Je lui ai donc expliqué que papa était alcoolique et qu'il s'agissait d'une maladie dont il est difficile de guérir.

Mais aujourd'hui les choses s'aggravent, le père vient de perdre son emploi, il fait du chantage affectif à son fils en lui demandant de l'appeler tous les soirs, de lui envoyer des sms plusieurs fois par jour pour lui dire qu'il l'aime et qu'il pense à son père... Le culpabilisant s'il ne le fait pas. J'ai l'impression que le père s'enfoncé dans sa dépendance et je veux préserver mon fils.

Ce dernier me pose des questions sur l'alcool et comment cela se fait que l'on ne peut pas guérir son père. Pourquoi sa nouvelle conjointe ne l'aide pas..... je ne sais plus quoi lui répondre. Il est jeune, je ne veux pas qu'il soit traumatisé par l'addiction de son père. Et je ne voudrais surtout pas qu'il reproduise le même schéma que son père plus tard.

J'avoue que je ne sais pas quelle attitude adopter vis à vis de mon fils. Auriez-vous des tuyaux à me donner afin de gérer au mieux

---

**Mise en ligne le 05/09/2014**

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude et votre questionnement. Il est important que vous ayez mis des mots et pris le temps d'expliquer à votre fils les difficultés que traversent son père. La question que vous posez est complexe dans le sens où vous devez expliquer à votre fils que la décision de se prendre en charge revient à son père. Il existe des solutions adaptées pour l'aider et le prendre en charge mais ces solutions ne sont possibles qu'avec son adhésion. Or, vous précisez bien que pour le moment, votre ex conjoint ne semble pas prêt à se remettre en question par rapport à son problème d'alcool. D'un autre côté, il nous semble important de le préserver car même s'il est mature pour son âge, vous ne pouvez pas aller au delà de ce qu'il est capable d'entendre.

Pour vous aider dans cette démarche, nous vous conseillons de prendre contact avec un centre de soins en alcoologie. L'équipe de professionnels (travailleurs sociaux, médecins et psychologues) reçoit l'entourage de manière confidentielle et gratuite. Cela pourrait vous permettre d'être conseillée et soutenue. Nous vous joignons en bas de message plusieurs adresses à cette intention. Vous pouvez aussi éventuellement vous rapprocher d'un CMP (Centre Médico psychologique) ou d'un pédopsychiatre (compte tenu de l'âge de votre fils). Vous trouverez également sur cette [page](#), quelques éléments de réponse.

Enfin, vous avez aussi la possibilité, pour évoquer plus profondément la situation, de joindre l'un de nos écoutant, au 0 980 980 930 (Alcool info service) tous les jours de 8h à 2h (l'appel est anonyme et non surtaxé) ou par chat du lundi au vendredi de 14h à 2h.

Cordialement.

---

## **Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :**

---

### **[AAT : Addiction Accueil Thérapeutique - CSAPA](#)**

35, route de Blagnac  
**31200 TOULOUSE**

**Tél :** 05 34 40 01 40

**Site web :** [aat31.wordpress.com](http://aat31.wordpress.com)

**Secrétariat :** 9h30/18hr du lundi au vendredi (lundi matin réunion d'équipe -> répondeur)

**Consultat° jeunes consommateurs :** Consultations sur rendez-vous

**COVID -19 :** présentiel avec gestes barrières

[Voir la fiche détaillée](#)

### **[Point Ecoute Prévention ARPADE](#)**

39 bis, rue de Cugnaux  
**31300 TOULOUSE**

**Tél :** 05 61 42 91 91

**Site web :** [www.point-ecoute.net](http://www.point-ecoute.net)

**Secrétariat :** Du lundi au vendredi de 14h à 18h et jusqu'à 19h le vendredi.

**Accueil du public :** Du lundi au vendredi de 14h à 18h et jusqu'à 19h vendredi.

**Consultat° jeunes consommateurs :** Consultations et accompagnement psychologique et socio-éducatif. Vendredi de 17h à 19h avec ou sans rendez-vous. En dehors de cet horaire il est possible d'être reçu sur rendez-vous, appelant ou en envoyant un mail : [cjc@sas-arpade.fr](mailto:cjc@sas-arpade.fr)

**COVID -19 :** CJC maintenue pour les suivis par tél. et nouvelles situations à partir du standard du Point

Ecoute Prévention : 05 61 42 91 91 (permanence d'écoute le mardi/mercredi/jeudi/vendredi 14h/18h; message répondeur pour être contacté).

[Voir la fiche détaillée](#)

## **CSAPA Service d'Accueil et de Soins pour Toxicomanes et autres dépendances**

3 bis, rue Berthelot  
**31500 TOULOUSE**

**Tél :** 05 61 61 80 80

**Site web :** [sas-arpade.fr](http://sas-arpade.fr)

**Accueil du public :** - Lundi de 14h à 19h - Mardi et mercredi de 9h à 13h et de 14h à 19h, - Jeudi de 9h à 13h et de 14h à 18h - Vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

**Consultat° jeunes consommateurs :** Consultations possible en milieu scolaire sur demande et sur le Point Ecoute Jeune ( rue de Cugnaux) Consultations sur place, avec ou sans rendez-vous le jeudi de 17h à 19h. Pour être reçu en dehors de cet horaire, appeler ou envoyer un mail : [cjc@sas-ar](mailto:cjc@sas-ar)

**COVID -19 :** Nouvelles situations (consommateurs/entourage) contacter standard tél. tous les jours 9h/13h et 14h/18h sauf vendredi 17h). Suivis/accompagnement médical maintenu par tél., présentiel selon situation.

TSO : possible.

[Voir la fiche détaillée](#)